



Namur, le 04 mars 2016

## Par quels infirmiers serons-nous soignés demain ?

Jeudi 10 mars 2016 à 19h  
Département paramédical de l'Hénallux

---

"Par quels infirmiers serons-nous soignés demain en Belgique ?". C'est le thème de la conférence-débat organisée, le jeudi 10 mars prochain à 19h, au Département paramédical de l'Hénallux par la Fédération européenne des enseignants en sciences infirmières (FINE), l'Association des infirmier(e)s de Namur Luxembourg (AINL), l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof) et la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hénallux).

Cet événement qui, sur cette problématique fondamentale pour la santé et la formation en Belgique, associe praticiens/enseignants et étudiants, se clôturera par un débat avec des acteurs du monde politique et de l'Union générale des infirmiers de Belgique (UGIB).

Vous trouverez ci-joint l'affiche détaillée de son programme, ainsi qu'un document de réflexion publié le 29 février dernier par l'ESC.

### Vos contacts Presse :

Agnès Mathieu - Directrice de la Catégorie paramédicale Hénallux - +32 (0)485 35 72 04 (ne pas publier) - [agnes.mathieu@henallux.be](mailto:agnes.mathieu@henallux.be)

Cécile Dury - Enseignante à l'Hénallux, Présidente de l'AINL et Vice-Présidente de la FINE - +32 (0)498 14 49 79 (ne pas publier) - [cecile.dury@henallux.be](mailto:cecile.dury@henallux.be)



# Conférence-débat

## Par quels **infirmiers** serons-nous **soignés demain** en Belgique ?

Jeudi 10 mars 2016

**19h : Accueil**

**19h30 : Mot de bienvenue**

**Cécile Dury** – Vice-Présidente de la Fédération européenne des enseignants en sciences infirmières (FINE) – Présidente de l'Association des infirmier(ère)s de Namur Luxembourg (AINL)

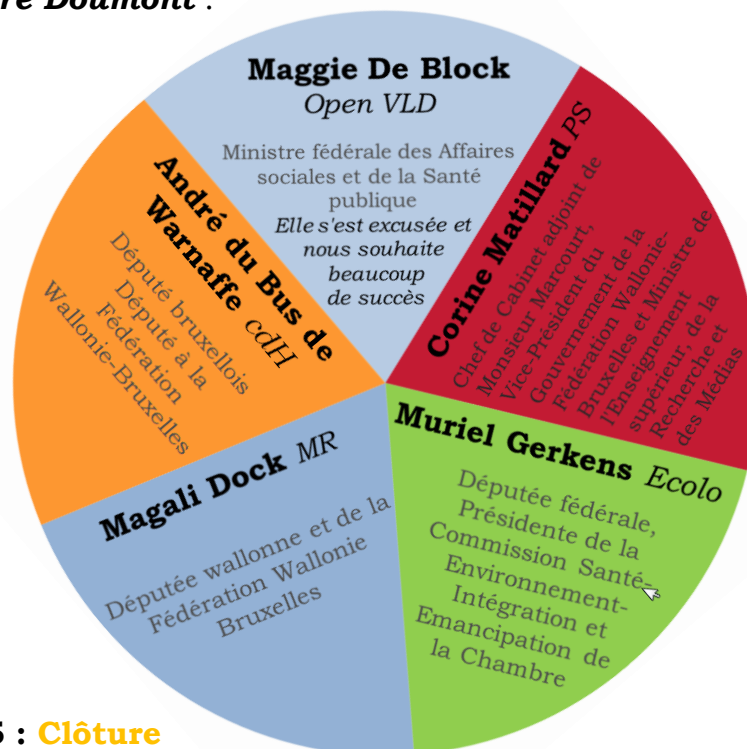
**19h40 : Etat des lieux et mise en perspective**

**Thierry Lothaire** - Délégué officiel pour la Belgique à l'European Federation of Nurse (EFN)

**Cécile Dury** - FINE – AINL

**Opaline Meunier** - Vice-présidente de l'Union des étudiants de la communauté française (Unécof) et Administratrice de l'ARES

**20h – 21h : Débat en présence des *politiciens* et de *Paul Sonkes*,** représentant de la chambre francophone de l'Union Générale des Infirmiers de Belgique (UGIB), **animé par le journaliste *Pierre Doumont* :**



**21h15 : Clôture**

**Adresse du jour :**

Henallux  
Département  
Paramédical

Auditoire  
M.M.Bourtonbourt

Rue Louis Loiseau 39  
5000 Namur

**CONFERENCE GRATUITE  
INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

**paramedical.namur@henallux.be - Tél : 081 46 85 90**





## LES 10 INCONTOURNABLES POUR LA FORMATION DES INFIRMIER(ÈRE)S RESPONSABLES DE SOINS GÉNÉRAUX

*Le groupe des directions de départements soins infirmiers de la FédESuC en Communauté française et Communauté germanophone composé de C.Bonte (HELHa), C.Bultot (HELMo), C.Campi (CpSI), J.Corijn (HELHa), Y.Dubois (HE Galilée), B.Gobbe-Maudoux (HELHa), I.Houssiau (HE VINCI), A.Mathieu (HENALLux), C. Keutgen (AHS-DG) se réunit régulièrement et a notamment exploré la question de l'implémentation de la Directive européenne 2013/55/UE dans la formation initiale des **infirmier(ère)s**. Les textes ayant étayé la réflexion sont les **prescrits légaux** internationaux, fédéraux, communautaires et régionaux, les **écrits pédagogiques** en lien avec le Cadre Européen de Certification et les notes du CGHE, ainsi que les **référentiels professionnels** dont le profil professionnel et de compétences de l'infirmier responsable de soins généraux du CFAI, les communications des associations professionnelles et des représentants syndicaux.*

*Des multiples échanges et discussions, se dégagent **les points d'accord suivants** :*

1. Une formation de bachelier **infirmier responsable de soins généraux** organisée en 4 ans/ 240 crédits.
2. Un **cursum de 240 crédits** en conformité avec le programme minimal validé par l'ARES, permettant l'agrément pour le titre professionnel d' « infirmier responsable de soins généraux », conformément à la directive européenne 2013/55/UE.
3. **L'organisation et la structure du bachelier infirmier responsable de soins généraux fondées sur les mêmes principes que le cursus en 4 ans de bachelier sages-femmes** pour des raisons d'interdisciplinarité et de mutualisation possible de certaines unités d'enseignement.
4. Des **stages non rémunérés** pour tout le cursus, à l'instar des autres formations de bachelier, afin d'éviter toutes problématiques liées aux contrats, aux assurances, aux responsabilités, au risque de concurrence entre stagiaires et écoles en matière d'accès au stage et lors du recrutement.
5. Le **visa et l'euromobilité au terme de 240 crédits validés** : pas de visa provisoire au terme des 180 crédits, de par l'impact sur les programmes d'études individualisés, les mobilités internationales, la possibilité de finaliser ses derniers crédits de formations dans des structures extrahospitalières fondamentales dans l'évolution du système de santé.
6. Le **maintien du statut « étudiant » durant les 240 crédits** de formation.
7. La **diplomation assurée uniquement par la HE et les instituts de promotion sociale** responsables du programme de formation.
8. La volonté d'assurer la qualité de l'**accompagnement pédagogique des activités d'intégration professionnelle (AIP), tout au long du cursus, par des binômes enseignants/professionnels formés** à l'accompagnement et à l'évaluation des étudiants stagiaires.
9. **L'organisation des activités d'intégration professionnelle telles que définies dans la directive 2013/55/UE et précisées par la lettre (02/09/15) du Ministre de l'enseignement supérieur, recherche et médias.**
10. La nécessité **d'entamer un travail de fond sur les dossiers de spécialisations et des masters en soins infirmiers** à programmer une fois la formation de bachelier d'infirmier responsable de soins généraux totalement définie.